



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 27 juillet 2016



La Poste

L'EMPLOI À LA POSTE : LE NERF DE LA GUERRE !

«UN GROS MOT» EXISTE À LA POSTE : L'EMPLOI

Le bilan social 2015 met en lumière une nouvelle fois la stratégie destructrice d'emplois à La Poste :

19.548 emplois en 3 ans de 2013 à 2015 !!!

- Augmentation de l'intérim de près de 50 % dont 65 % utilisés au courrier-colis.
- On avoisine les 10 % des effectifs mensuels qui sont en CDD ! et «remerciés» au bout de 18 mois ! (19.824 CDD en 2015).

Quelles conséquences sur la qualité de service et le travail des postières et postiers cette précarité consiste-t-elle à engraisser les actionnaires des sociétés d'intérim ?

18 emplois supprimés par jour, c'est le quotidien des postiers depuis 3 ans ! Et dans le même temps 330 millions d'€uros en moyenne sont attribués à La Poste, chaque année, au titre du CICE (1.310€uros/postier) pour soi-disant développer l'emploi !!! Un rapport démontre d'ailleurs l'inefficacité du CICE et donc par extension des cadeaux faits au patronat soi-disant pour créer des emplois !

L'avenir de La Poste et particulièrement celui de ses missions de services publics passe dans l'immédiat, par l'embauche en CDI de tous les CDD, intérimaires, apprentis ... mais aussi par la mise en place des 32 h ! Un rapport de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) démontre d'ailleurs que les 35 h ont créé à elles seules 350.000 emplois ! Ce n'est pas le cas du CICE ! Au regard de cette situation la CGT FAPT lance une grande campagne revendicative sur la question de l'emploi et de la dé-précarisation.

**Pour que chacune et chacun exerce son travail dans les meilleures conditions,
pour alléger la charge de travail,
pour diminuer les tensions dans les services.**

Alors tous ensemble avec la CGT exigeons que :

- le CDI (ou emploi statutaire) à temps complet soit la règle
- la transformation des CDD, intérim, contrats aidés ... en CDI
- l'embauche en CDI à temps complet de tous les apprentis, contrats pro à l'issue de leurs formations
- un nouveau statut du travail salarié et une sécurité sociale professionnelle pour tous

La Poste «Réseau»entérine le travail précaire.

Dans l'accord sur les moyens de remplacement du Réseau, la Poste officialise que les remplacements pour les absences longues seront dorénavant effectués par des moyens externes (CDD ou intérim). Une nouvelle fuite en avant dans la précarisation du monde du travail, car cette tâche était dévolue aux EAR. Un transfert de 500 emplois, à minima, qui ne deviendront pas postiers et qui ne permettra même pas de couvrir toutes les absences. Sans compter la perte de compétence en interne, les personnels continueront de subir la dégradation des conditions de travail, alors que le travail est là.

La CGT demande : la transformation des CDD et missions interim en emplois pérennes et un recrutement permettant d'atteindre un volant de remplacement à 25 % **pour couvrir toutes les absences.**

**POUR OBTENIR DE VÉRITABLES CONQUÊTES SOCIALES
TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION LE 15 SEPTEMBRE**

Ex route vers l'  **Emploi**
Stable et Qualifié pour TOUS